



### Engagement éthique

*Je souhaite participer à la relocalisation de l'économie, dans le respect des valeurs humaines, sociales et environnementales de la charte de SEVE 84.*

### Simplicité

Les coupons en Roue sont équivalents à des espèces en Euro, sur la base de 1Roue= 1Euro

### Légalité

Les MLC sont inscrites dans la loi Economie Sociale et Solidaire du 31 Juil 2014: l'art.16 les reconnaît comme moyen de paiement et véritable outil du changement.

#### Seule condition :

que les échanges se fassent entre adhérents d'une association dédiée à la gestion de la monnaie locale

➔ ADHESION OBLIGATOIRE.

## LA CAISSE AU QUOTIDIEN

1

### Au démarrage

- J'adhère à l'Association SEVE 84 (20€) pour un an, renouvelable chaque année
- Je m'assure que la communication sur la Roue est visible sur mon lieu de vente
- J'informe mes collaborateurs (trices) de l'engagement de l'entreprise vis-à-vis de la Roue et je les accompagne pour mettre en route l'acceptation des paiements en Roues

2

### Comment organiser ma caisse?

- Je mets les coupons dans un compartiment dédié dans ma caisse d'espèces.
- Si ma caisse est informatisée, je peux rajouter un mode de paiement dédié via le logiciel de gestion

3

### Comment rendre la monnaie?

- Rien de plus simple, une Roue = un Euro
- Je rends la monnaie en Roues sur des Roues (pour les unités)
- Si je ne peux rendre en Roues, alors le client paie une partie en Roues et une partie en Euros, ainsi je peux rendre la monnaie en Euros

4

### Comment faire ma caisse?

- Dans ma caisse des espèces, je compte mes Euros ET mes coupons en Roues.
- Le total des deux = mon solde de caisse « espèces » de la journée.
- Mes ventes en espèces du jour = (€ + Roues) – fond de caisse – (dépenses en € et dépenses en Roues)



**S.E.V.E. 84**

**Système d'Echanges pour Vitaliser l'Economie en Vaucluse**

**Accepter La Roue, c'est ETHIQUE, LEGAL et SIMPLE!**

### Engagement éthique

*Je souhaite participer à la relocalisation de l'économie, dans le respect des valeurs humaines, sociales et environnementales de la charte de SEVE 84.*

### Simplicité

Les coupons en Roue sont équivalents à des espèces en Euro, sur la base de 1Roue= 1Euro

### Légalité

Les MLC sont inscrites dans la loi Economie Sociale et Solidaire du 31 Juil 2014: l'art.16 les reconnaît comme moyen de paiement et véritable outil du changement.

#### Seule condition :

que les échanges se fassent entre adhérents d'une association dédiée à la gestion de la monnaie locale

➔ ADHESION OBLIGATOIRE.

## LA GESTION AU QUOTIDIEN

5

#### Je suis membre actif d'un nouveau réseau de coopération

- Je partage les coordonnées de mes fournisseurs qui pourraient accepter la Roue
- Je consulte le site [www.laroue.org](http://www.laroue.org) pour découvrir les pro adhérents et envisager de travailler avec eux
- J'étudie avec mon équipe l'adhésion collective à SEVE au tarif de 10€ par salarié au lieu de 15€

6

#### Je crée de la richesse locale, j'accélère la circulation de la Roue

- J'incite mes **fournisseurs locaux** à adhérer à l'association SEVE et je paye en Roues mes achats de produits ou prestations de services (entretien, imprimeur, comptabilité, restauration, fournitures ...).
- Je me verse **une partie de ma rémunération de TNS** (gérant ou professionnel libéral) ou de mon salaire, que je prends concrètement en « espèces Roues ».
- **Avec l'accord de mes salariés:** je verse une partie de leur salaire, ou une prime, ou le remboursement de leurs frais professionnels en « espèces Roues »
- Ainsi je peux devenir bureau de change pour mes collaborateurs

7

#### j'utilise la Roue comme outil de différenciation

- J'affiche mon label qualité en vitrine et à la caisse (stickers mis en disposition par SEVE)
- Je mets à jour mon site internet en intégrant le logo « ici nous acceptons la Roue »
- Je peux mettre en place une carte de fidélité en Roues

8

#### En cas de besoin de trésorerie en Euros

- Je contacte le bureau de change SEVE 84 en lui précisant le montant du surplus de Roues que je souhaite convertir en Euros
- Je remets à SEVE le montant en Roues et reçois en contrepartie le même montant en Euros

9

#### A mon comptable,

- Je déclare les ventes encaissées en Roues comme étant des ventes payées en espèces (Euros)
- et je déclare les achats réglés en Roues comme des paiements faits en espèces (Euros).